



RÉGION ACADÉMIQUE  
OCCITANE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Direction de la Logistique Générale  
DLG3 Déplacements temporaires

## Ordre de mission permanent ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

### AUTORISATION D'UTILISATION DU VEHICULE PERSONNEL

La Rectrice de l'Académie de Toulouse, vu le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 modifié par le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006, délivre, à la demande de l'intéressé, une autorisation permanente d'utilisation du véhicule personnel, pour une période de 12 mois, afin d'effectuer les déplacements dans le cadre de ses missions principales **et le cas échéant des actions en qualité de formateur**

Nom :

Prénom :

Fonction-mission :

Adresse personnelle (résidence familiale) :

Code Postal :                      Ville :

Résidence administrative :

Secteur géographique (**Région académique**, département, circonscription, autre secteur) :

#### CONDITIONS D'EXECUTION DE LA MISSION

Autorisation permanente d'utilisation du véhicule personnel sollicitée par l'intéressé, **conformément à l'attribution des crédits accordés pour la réalisation de votre mission.**

Joindre obligatoirement **une attestation d'assurance**, couvrant l'année de référence, sur laquelle est clairement indiquée **la couverture du risque pour les déplacements professionnels, copie de la carte verte**, ainsi qu'une **copie du certificat d'immatriculation**.

Nom du valideur hiérarchique dans l'application CHORUS DT :

Enveloppe budgétaire dans CHORUS DT :

Signature de l'agent :

Date :

Signature du chef de service et cachet du service :

Date :

**La présente demande doit être dument complétée, accompagnée des pièces demandées et revêtir obligatoirement la signature du demandeur et celle de son supérieur hiérarchique, à défaut la demande ne sera pas prise en considération.**